

Date : 27 août 2025
Heure : 19 h 30
Lieu : Salle 1-A

Procès-verbal

Présences :

Vacant	Administratrice (District 1)
Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Édith Tremblay	Administratrice (District 3)
Marie-Ève Cloutier	Administratrice (District 4)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Yvanho Rioux	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Yolande Pelletier	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)
Vacant	Administrateur (18 à 35 ans)
Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)
Julie Thibault	Administratrice (Personnel d'encadrement)
Richard Gagnon	Administrateur (Personnel professionnel)
Nathalie Lebel	Administratrice (Personnel enseignant)
Cynthia Morneau	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absences: Jean-Philippe Bélanger Administrateur (Ressources financières, matérielles)

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se déroule en présentiel et débute à 19 h 30. Tous les membres sont présents sauf monsieur Jean-Philippe Bélanger qui a motivé son absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Gagnon et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

10.8. Amendement de l'acte d'établissement 2024-2025 de l'École Georges-Gauvin

10.9. Amendements d'actes d'établissement 2025-2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 002 – 2025-08-27

3. Assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration

Madame Nancy Couture procède à l'assermentation des nouveaux administrateurs :

- ✓ Madame Nathalie Lebel (Personnel enseignant)
- ✓ Madame Julie Thibault (Personnel d'encadrement)
- ✓ Madame Cynthia Morneau (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
- ✓ Madame Marie-Hélène Lebel (Parent, district 3)
- ✓ Monsieur Claude Breault (Communauté)

Les membres prêtent serment à voix haute séance tenante auprès de madame Nancy Couture, directrice générale, et s'engagent à compléter et signer la documentation nécessaire à son assermentation.

4. Approbation et suivi des procès-verbaux des dernières séances

La présidente survole le procès-verbal de la séance régulière du 10 juin dernier et de la séance extraordinaire du 2 juillet dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 10 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 2 juillet 2025, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 juin 2025 et celui de la séance extraordinaire du 2 juillet 2025 soient adoptés avec les modifications apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 003 – 2025-08-27

5. Présentation du plan d'action 2025-2026

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

7. Mise à jour des comités

7.1. Nomination des membres des comités

Conformément à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Gagnon **ET RÉSOLU** :

QUE les postes vacants au terme de la dernière année scolaire soient pourvus de la façon suivante.

Après consultation de l'ensemble des membres, les comités du CA sont formés des personnes suivantes :

Comité de gouvernance et d'éthique

- ✓ Monsieur Yvanho Rioux : représentant de la communauté;
- ✓ Madame Marie-Hélène Lebel : représentante d'un parent d'élève;
- ✓ Monsieur Richard Gagnon : représentant du personnel du CSSFL;
- ✓ De la direction générale ou de son représentant;
- ✓ Du secrétaire général ou de son représentant.

Comité de vérification

- ✓ Monsieur Yvanho Rioux : représentant de la communauté;
- ✓ Madame Louise Ouellet : représentante d'un parent d'élève;
- ✓ Madame Claudine Beaulieu : représentante du personnel du CSSFL;
- ✓ De la direction générale ou de son représentant;
- ✓ De la direction du Service des ressources financières ou de son représentant.

Comité des ressources humaines

- ✓ Madame Édith Tremblay : présidente, membre d'office de ce comité;
- ✓ Monsieur Claude Breault : représentant de la communauté;
- ✓ Madame Marie-Ève Cloutier : représentant d'un parent d'élève;

- ✓ Madame Marie-Hélène Lebel : représentant d'un parent d'élève;
- ✓ Monsieur Jean-Philippe Bélanger : représentant de la communauté;
- ✓ De la direction du Service des ressources humaines ou de son représentant.

Comité du transport scolaire

- ✓ Monsieur Claude Breault : représentant de la communauté;
- ✓ Madame Louise Ouellet : représentante d'un parent d'élève;
- ✓ Madame Cynthia Belzile : représentante du personnel du CSSFL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 004 – 2025-08-27

8. Information des comités et recommandations

8.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.2. Comité de vérification

Madame Nancy Couture nous informe que le compte rendu du comité de vérification sera présenté à la séance extraordinaire du conseil d'administration prévue le 15 septembre prochain.

8.3. Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.4. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

9. Points d'informations générales et orientations stratégiques

9.1. Postes d'administrateurs à pourvoir au conseil d'administration

a) 18-35 ans

Monsieur Vincent Pelletier nous rappelle que le poste d'administrateur membre de la communauté 18-35 ans est toujours vacant. Conformément à l'article 33 du Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires, un 2^e appel de

candidatures est réalisé depuis le 18 août dernier pour une période de 30 jours.

b) Membre parent du district 1

Monsieur Vincent Pelletier nous rappelle que le poste d'administrateur représentant les parents du district 1 est toujours vacant. Un processus de désignation sera mis en place à la suite de la formation des nouveaux conseils d'établissement de l'année scolaire 2025-2026.

9.2. Rentrée scolaire 2025

Madame Nancy Couture nous dresse un portrait des faits saillants entourant la rentrée scolaire 2025. Les administrateurs délibèrent sur le sujet.

9.3. Formation obligatoire des membres

Madame Édith Tremblay rappelle aux nouveaux membres du conseil d'administration leur obligation de suivre la formation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires. Un lien vers la formation ATHENAP leur sera acheminé sous peu.

9.4. Prévision d'une date pour la cooptation des membres de la communauté

Madame Édith Tremblay nous informe que la période de mises en candidature pour le poste d'administrateur membre de la communauté 18-35 ans se termine le 18 septembre prochain. En conséquence, il est prévu que le comité de cooptation se réunisse avant la cooptation du 21 octobre prochain. La rencontre aura lieu le 6 octobre via la plate-forme Teams afin de rencontrer les candidats intéressés pour une entrevue de cooptation. Les membres du CA désignent les personnes suivantes pour faire partie du comité de cooptation : mesdames Marie-Ève Cloutier, Claudine Beaulieu, Cynthia Belzile et Louise Ouellet. Rappelons qu'en vertu de la loi, ce sont les membres représentant le personnel et les parents qui sont chargés de procéder à la cooptation des membres représentant la communauté.

9.5. Questionnaire en lien avec les opérations entre apparentés

Monsieur Vincent Pelletier explique la façon de remplir le questionnaire en lien avec les opérations entre apparentés et demande à chaque administrateur de le faire séance tenante.

10. Dossiers à être adoptés

10.1. Budget 2025-2026

Madame Nancy Couture mentionne que le budget sera adopté à une séance extraordinaire prévue le 15 septembre prochain.

10.2. Régime d'emprunts par marge de crédit

Ce point est annulé.

10.3. Amendement de l'acte d'établissement de l'École secondaire de Trois-Pistoles

Ce point est annulé.

10.4. Contrat de services : Plateforme d'apprentissage numérique et services de recrutement d'élèves

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a publié un appel d'offres public le 12 juin 2025 afin de répondre à un besoin d'offrir des services d'apprentissages numériques personnalisés, pour la formation générale des adultes, en classe ou à distance, en lien avec les programmes de formation de l'école québécoise afin de répondre aux besoins des apprenants et du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres était pour un contrat d'une durée d'une année avec deux périodes additionnelles d'une année en option.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faites par le Centre de services scolaire à la suite de l'ouverture des soumissions le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que la seule soumission conforme a été présentée par 9249-9219 QUÉBEC INC. (ChallengeU) pour un montant de dépense estimé à 2 043 954,70 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 15 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le Centre de services scolaire et le soumissionnaire ont convenu d'un nouveau prix soit de 1 725 766,60 \$ excluant les taxes, et qu'il s'agit de la seule modification apportée à la soumission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yvanho Rioux **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne l'offre de 9249-9219 QUÉBEC INC. (ChallengeU) pour répondre au besoin décrit à l'appel d'offres FGAD-2025-PLATEFORME pour un montant de dépense estimé de 1 725 766,60 \$, excluant les taxes;

D'AUTORISER la direction de centre FGA/FP à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 005 – 2025-08-27

10.5. Mise en vente du 474, rue des Étudiants, Pohénégamook

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot SIX MILLIONS CENT TRENTE MILLE SEPT CENT VINGT Témiscouata (6 130 720) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata lequel immeuble est situé au 474, rue des Étudiants, Pohénégamook (Québec), GOL 1J0;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un immeuble excédentaire, lequel n'est pas fréquenté par les élèves du Centre de services scolaire ni utilisé par son personnel;

CONSIDÉRANT que cet immeuble a été offert en location à divers groupes communautaires tels que la FADOQ, Acti-Famille et le Centre local d'emploi (CLE), mais que les revenus de location ne couvrent plus les frais d'entretien de ce bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE des investissements importants sont nécessaires pour assurer l'intégrité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il serait irresponsable de la part du Centre de services scolaire d'investir des sommes considérables dans un bâtiment excédentaire où aucun service éducatif n'est offert;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions du Centre de services scolaire ne laissent pas entendre que celui-ci aura besoin de ces locaux dans le futur pour accueillir des élèves ou du personnel;

CONSIDÉRANT QUE la valeur uniformisée de cet immeuble, incluant le terrain, est supérieure à cent mille dollars (100 000,00 \$) ;

CONSIDÉRANT l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* et les articles 3 et 4 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs procède aux démarches nécessaires afin de vendre le lot SIX MILLIONS CENT TRENTE MILLE SEPT CENT VINGT Témiscouata (6 130 720) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, situé au 474, rue des Étudiants, Pohénégamook (Québec), G0L 1J0 par voie de soumission publique, conformément au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*;

QUE le Centre de services scolaire retienne les services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour l'accompagner dans ce processus;

QUE le Centre de services scolaire demande l'autorisation du ministre de l'Éducation afin d'aliéner cet immeuble par voie de soumission publique;

QUE le Centre de services scolaire confie la vente à un courtier immobilier si aucune des offres reçues n'est convenable, le tout en conformité au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*;

D'autoriser la directrice générale, madame Nancy Couture, ou à son défaut le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, tous les documents nécessaires à la réalisation de la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 006 – 2025-08-27

10.6. Projet d'entente-cadre : Collecte de renseignements personnels pour fins d'application des programmes de promotion et de prévention de la santé en milieu scolaire

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs collabore avec le réseau de la santé pour favoriser l'accessibilité à certains services de santé et d'intervention en milieu scolaire auprès de ses élèves;

CONSIDÉRANT QUE cette collaboration implique la collecte et la transmission de renseignements personnels concernant les élèves, notamment à des fins de prévention, de promotion de la santé, de vaccination, de santé dentaire et d'intervention psychosociale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 64 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) exige la conclusion d'une entente formelle entre les parties en cas de communication de renseignements personnels dans le cadre d'une mission commune;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a procédé à une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP), conformément à la Loi, et qu'il en résulte que les risques d'atteinte à la vie privée sont inexistants, minimes ou acceptables;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente prévoit les modalités nécessaires à la collecte, la communication, la protection, la conservation et la destruction sécuritaires des renseignements personnels, et doit être transmis à la Commission d'accès à l'information pour prise d'effet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs approuve le projet d'entente de collecte de renseignements personnels entre le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et Santé Québec – Établissement CISSS du Bas-Saint-Laurent;

QUE le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer l'entente au nom du Centre de services scolaire;

QUE l'entente signée soit transmise à la Commission d'accès à l'information du Québec pour que celle-ci puisse entrer en vigueur, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 007 – 2025-08-27

10.7. Lettre d'appui au dépôt de projet PQI

Ce point est annulé.

10.8. Amendement de l'acte d'établissement 2024-2025 de l'École Georges-Gauvin

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'ouverture d'un nouveau service de garde à l'École des Parchemins;

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile **ET RÉSOLU :**

DE modifier l'acte d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025 de l'École Georges-Gauvin (713100) afin de prévoir un service de garde à l'École des Parchemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 008 – 2025-08-27

10.9. Amendements d'actes d'établissement 2025-2026

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE l'École de Sainte-Rita faisant partie de l'acte d'établissement de l'École des Jolis-Vents (713007) accueille des élèves du 1^{er} cycle du primaire;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation majeurs sont prévus à l'École Sainte-Marie faisant partie de l'École de Saint-Jean-de-Dieu (713009);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer une répartition adéquate de la clientèle scolaire pendant la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications doivent être apportées à l'acte d'établissement de l'École de Saint-Jean-de-Dieu (713009) afin de prévoir la fréquentation des écoles appropriées durant cette période;

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier **ET RÉSOLU :**

DE modifier l'acte d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 de l'École des Jolis-Vents (713007) afin de prévoir les élèves du 1^{er} cycle du primaire ainsi que l'acte d'établissement de l'École de Saint-Jean-de-Dieu (713009) afin de prévoir que la clientèle soit redirigée vers les écoles appropriées pendant la durée des travaux de rénovation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 009 – 2025-08-27

11. Rapport des directions de service

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

12. Affaires diverses

12.1. Déclaration de conflits d'intérêts des administrateurs et des dirigeants

Madame Nancy Couture invite les administrateurs à remplir la déclaration de conflits d'intérêts des administrateurs et des dirigeants qui est disponible sur l'équipe TEAMS du conseil d'administration.

13. Bons coups

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

14. Huis clos

Aucun huis clos ne s'est tenu.

15. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général